

Gouvernement du Québec

### **Décret 1075-2007, 5 décembre 2007**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui se tiendra à Ottawa (Canada), du 10 au 13 décembre 2007

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'intéresse à la plupart des questions identitaires sur lesquelles le gouvernement du Québec souhaite s'exprimer de sa propre voix ;

ATTENDU QUE le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec ont signé, le 5 mai 2006, un accord établissant un rôle formel pour le Québec à l'UNESCO ;

ATTENDU QUE la première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles se réunira à Ottawa (Canada), du 10 au 13 décembre 2007 ;

ATTENDU QU'il convient de constituer une délégation pour y représenter le Québec afin d'y faire valoir ses positions ;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement et que nul ne peut, lors d'une telle conférence ou réunion, prendre position au nom du gouvernement s'il n'a reçu un mandat exprès à cet effet du ministre ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :

QUE la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, madame Christine St-Pierre, dirige la délégation québécoise à la première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui se tiendra à Ottawa (Canada), du 10 au 13 décembre 2007 ;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, de :

— Monsieur Michel Audet, représentant du gouvernement du Québec au sein de la Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO à Paris ;

— Monsieur Éric Thérout, directeur général aux affaires multilatérales et engagements internationaux, ministère des Relations internationales ;

— Monsieur Dave Atkinson, coordonnateur gouvernemental, responsable en chef, Secrétariat à la diversité culturelle, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;

— Madame Claire Thivierge, conseillère senior à la diversité culturelle, ministère des Relations internationales ;

— Madame Hélène Cantin, chargée de mission, Secrétariat à la diversité culturelle, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;

— Monsieur Jean-François Normand, chargé de mission auprès du délégué aux affaires francophones et multilatérales du Québec à Paris ;

— Madame Silvia Garcia, directrice de cabinet, Cabinet de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;

— Monsieur Ivan Bernier, expert-conseil du gouvernement du Québec, professeur associé à la Faculté de droit, Université Laval ;

QUE la délégation québécoise à la première session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

49122